



DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 080-218006450-20260605-D_2026_06_632-DE



SEANCE DU 05 JUIN 2026

Date de la convocation

Membres en exercice
29

Membres présents
22

Membres représentés
7

Membres
absents/excusés
0

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 17h00, le conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Frédérique PLET
Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Éric GUIBON pouvoir à Frédérique PLET
Géraldine SKRZYNSKI donne pouvoir à Fabrice FROMENTIN,
Claire MIGNET donne pouvoir à Frédéric LEGUAY,
Hervé LAMBELIN donne pouvoir à Carole CHEVALIER
Marie-Laure BITZ donne pouvoir à Anne CHELLE
Sophie SOUFFLET donne pouvoir à Olivier DEVILLERS,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,

A été nommée secrétaire : Madame Carole CHEVALIER

D2026-06-632

TARIFICATION DE L'EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

En attente de l'avis de la commission des finances **en date du 11 décembre 2024.**

Considérant l'obligation pour tout service public d'eau et d'assainissement de percevoir des redevances et abonnements « eau » et « assainissement » pour l'année 2026,

Les tarifs sont calculés pour permettre le maintien du niveau de service rendu et d'un niveau d'investissement en adéquation avec le programme de travaux engagé et/ou à réaliser.

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur les redevances et abonnements d'eau potable et d'assainissement facturées à l'usager à compter du 5 juin 2026.

Monsieur le Maire propose l’application au 5 juin 2026 et 01 janvier 2026 des tarifs repris dans le tableau ci-après :

Après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 contres des membres présents et représentés, le Conseil décide :

- D’appliquer la tarification à partir du 5 juin 2026 suivant le tableau joint pour la partie qui revient à la commune et au 1^{er} janvier 2026 pour les redevances concernant l’agence de l’eau.
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à exécution de la présente délibération

Types de redevances ou taxes	Bénéficiaires	Date application
		05-06-2026
Abonnement annuel en Euros H.T.	Commune de Roye	25
Eau potable en Euros H.T.	Commune de Roye	1.500
		01-01-2026
Redevance sur la consommation d’eau potable (RCEP)	Agence de l'Eau	0.4000
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (R2PRE)	Agence de l’Eau	0.05798
Redevance pour la performance des réseaux d’eau potable (RPREP) *	Agence de l'Eau	0.03600
TVA	Etat	5.50%
		05-06-2026
Abonnement annuel en Euros H.T.	Commune de Roye	25
Assainissement en Euros H.T.	Commune de Roye	2.00
Prix de l'assainissement	Commune de Roye	2.08333
		01-01-2026
Redevance pour la performance des systèmes d’assainissement collectif (RPSAC) **	Agence de l'Eau	0.03700
TVA	Etat	10.00%
Prix total du m3 d'eau compris taxe et redevances		2.46987
Prix de l'eau par m3 TTC		4.73214
Montant TTC pour une facture de 120m3		567.86

Type Abonnement	Montant annuel en Euros H.T.
Calibre 15	25
Calibre 20	25

Calibre 25	35
Calibre 30	80
Calibre 40	80
Calibre 50	110
Calibre 65	200
Calibre 80	200
Calibre 100	260

Prestations Diverses (TVA à 20%)	Bénéficiaires	05-06-2026
Prestation d’ouverture/ fermeture de contrat en HT	Commune de Roye	30.00€
Diagnostic Assainissement (Prestation n°1) en HT	Commune de Roye	50.00€
Diagnostic Assainissement (Prestation n°2) en HT	Commune de Roye	200.00€

- D’autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :
(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Affichée en mairie le : 08/06/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 08/06/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le



ID : 080-218006450-20260605-D_2026_06_632-DE